

SÉLESTAT

DNA



DERNIÈRE HEURE

- Accusé de racisme dans une publicité, Sony promet d'être plus vigilant
- Microsoft et Yahoo! rendent leurs messageries instantanées compatibles
- Attentat/ouragan: les Américains seront alertés par SMS
- Appels à l'étranger: Bruxelles promet des factures de portable allégées
- Christie's ouvre ses enchères aux internautes
- UE: la commissaire à la Concurrence Neelie Kroes alourdit la facture de Microsoft
- Le CSA rend un avis globalement favorable au projet de loi sur le numérique
- Le site MySpace.com devient le portail le plus populaire aux Etats-Unis
- Télécoms/internet: un guide pédagogique sur le site du ministère à l'automne
- Mondial-2006: internet s'amuse du coup de tête de Zidane



> [Les dépêches hightech](#)

VILLÉ / CONSEIL MUNICIPAL

Gendarmerie : le terrain est acquis

A l'ordre du jour du conseil municipal, réuni mardi soir: la vente du terrain situé près de l'atelier communal à la Sibar ainsi que la maîtrise d'ouvrage de la construction de la nouvelle gendarmerie.



La gendarmerie a trouvé son nouveau terrain. (Photo DNA)

C'était un point épineux qu'il a fallu mener à bien. Et ce malgré quelques objections quant au prix fixé par le service des domaines, soit 181 000 € les 53, 74 ares. Farouchement opposé à cette vente, le conseiller municipal Jean-Louis Boehler a proposé de revendre ce terrain à la communauté de communes, qui aura compétence en tant que maître d'ouvrage, au prix de 6 000 € l'are. Une proposition qui n'a pas été entendue. Lors du vote, 11 conseillers ont voté pour la vente à la Sibar, 3 contre et 2 se sont abstenus. Pour Jean-Louis Boehler, il s'agit là d'une « nouvelle perte de terrain communal au profit des 18 communes du canton. D'autant que la création d'une nouvelle gendarmerie servira à l'ensemble de la vallée ». Reste que pour le maire de Villé, André Frantz, « il est tout à fait normal que le chef-lieu de canton s'attribue ce nouveau projet. Si la vente du terrain n'est pas acceptée, d'autres communes sont intéressées ».

Ecole primaire et salle festive : Les travaux, estimée à 155 295 € HT vont démarrer au premier trimestre 2007. Le projet de rénovation de l'école maternelle se complète par une tranche conditionnelle relative à l'intégration d'une salle d'animation permettant d'accueillir des manifestations ponctuelles. Et par l'agrandissement de la salle existante avec le rajout de la salle de répétition de la société de musique, cuisine, hall d'accès vestiaire et WC. « Mais ces travaux ne signifient pas la fin du projet de construction d'une future salle des fêtes », insiste le maire. Finances : La commission finances a fait un point sur les dépenses d'investissement (notamment les travaux de requalification urbaine). Un emprunt de 500 000 € sur 15 ans sera fait.

La maison n°21 rue Pasteur ne sera plus

Démolition : Les conseillers ont autorisé la démolition de la maison n°21, rue Louis Pasteur. Dans le cadre des travaux menés au bourg centre, pour améliorer et sécuriser la circulation piétonne par un élargissement du trottoir, et réduire ainsi la distance de l'écluse et créer des places de stationnement.

Office de tourisme : « Il faut trouver une solution », lance le maire. L'office de tourisme devra quitter ses locaux lors des travaux de requalification urbaine. Deux solutions sont envisagées, mais rien n'est décidé. Les négociations sont en cours.

Les Pommiers : Le lotissement verra fleurir trois nouveaux noms de rues : rue des Pommiers (1ère rue à droite en direction de Breitenau), rue des Cerisiers (2e rue à droite) et rue de Breitenau (pour les terrains des lots 8 à

11).

Comcom : Les compétences de la communauté de communes, obligatoires en matière d'aménagement de l'espace (contrat territorial et Scot), actions de développement économique, protection de l'environnement, logement, construction et équipements culturels et sportifs, actions sociales communautaires... ont été acceptées à l'unanimité.

Smictom : Le rapport annuel du Smictom a été approuvé, mais les élus regrettent que 50 % des matières recyclables n'ont pu être récupérées. Soit 5 681 tonnes sur 10 782 tonnes.

Nouvelle commission communale : Dans le cadre des nouvelles dispositions mises en place par la loi de décentralisation, une nouvelle commission sera créée, en matière d'aménagement foncier.

A.H.

 Envoyer à ...

© Dernières Nouvelles d'Alsace - Jeu 13 juil. 2006

FERMER LA FENÊTRE
